



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET interne

Section : Design et Métiers d'Art

Session 2024

Rapport de jury présenté par :
Céline PHAM-TRONG, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury

SOMMAIRE

Présentation générale du concours et de la session	page 3
Bilan de la session et statistiques	pages 4 et 5
Admissibilité : RAEP. Réglementation de l'épreuve	page 6
Rapport de jury de l'épreuve d'admissibilité	pages 7, 8, 9 et 10
Admission : MSP. Réglementation de l'épreuve	page 11
Rapport de jury de l'épreuve d'admission	pages 12, 13, 14 et 15
Sujets	pages 16 au 25

Les rapports des concours et la présentation des épreuves sont publiés sur le site du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> et sur le site national Design & Métiers d'art : <https://designetmetiersdart.fr/>

Présentation générale du concours et de la session

Enseigner le design et les métiers d'art (DMA) se démarque sans doute d'autres enseignements disciplinaires par bien des aspects. Sa démarche plus systémique impose un travail collaboratif à partir d'un projet pédagogique avec une approche dynamique qui associe enseignants, élèves et étudiants dans des apprentissages alliant pratique et théorie. En écho à la culture contemporaine et aux phénomènes nouveaux sociaux, prenant appui sur le contexte technologique et technique, le champ des prétextes de cours est toujours en renouvellement. Les études à partir de terrains concrets ou d'événements réels rendent la discipline vivante et passionnante. Aussi les programmes et référentiels pour répondre à l'ouverture préalablement décrite et à l'étendue des champs d'investigation du design et des métiers d'art, laisse une part aux initiatives pédagogiques. Peut-être est-ce là une des raisons qui fait que les candidats aux concours restent nombreux en DMA et en particulier qu'il y a encore une attraction forte pour ce CAPET interne qui a tous ces postes attribués avec le regret parfois de ne pouvoir intégrer plus de très bons candidats restant au bord de l'admissibilité ou de l'admission.

Pour cette nouvelle session écoulée, le nombre de poste était stable avec 5 postes pour le concours public et 3 postes pour le concours privé. Les barres d'admissibilité s'élevaient pour les deux concours à 14/20 et 15 ce qui témoigne de l'excellence des candidats. Les admis obtiennent plus de 15,5/20 de moyenne pour l'ensemble des épreuves ce qui là encore prouvent la qualité du recrutement dont on ne peut que se réjouir.

Néanmoins trop de candidats se seront encore présentés insuffisamment préparés ce qui ne leur aura pas laissé beaucoup de chance de réussite. La lecture des rapports devrait être une étape permettant d'éviter les erreurs de compréhension des épreuves, de se mettre dans les meilleures conditions pour ensuite mieux exposer son potentiel et ses qualités d'enseignant. Pour les autres candidats non retenus mais mieux préparés, il ne peut être que conseillé de retenter le concours en étant conscient de sa difficulté mais en restant confiant avec la bonne prise de recul critique pour espérer faire mieux à la prochaine session. Le jury a observé pour cette session des prestations ayant réellement progressé et les candidats qui valident en étant admis après plusieurs tentatives sont à féliciter pour leur pugnacité.

En espérant que ce nouveau rapport apportera quelques clés utiles pour préparer la prochaine session, tout en rappelant que lire les rapports des sessions précédentes reste indispensable pour se donner le plus de chance.

Bilan de la session 2024 CAPET INTERNE Section DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Cette session du CAPET Interne Design et Métiers d'Art proposait 5 places pour le concours public et 3 places pour le concours privé.

Pour le concours Public

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ
Nombre de candidats inscrits : 90 Nombre de candidats non éliminés : 51 soit : 57 % des inscrits. Nombre de candidats éliminés : 1 Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 11,43 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 15,71 / 20
--

Barre d'admissibilité : 14 / 20 Nombre de candidats admissibles : 14 soit : 27,45 % des non éliminés. (Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)
--

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 2 à 18,5/20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	3	3	11	11	8	9	6	0

1 candidat HN

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 14 Nombre de candidats non éliminés : 14 soit : 100 % des admissibles. Nombre de candidats admis sur liste principale : 5 soit : 35,71 % des non éliminés. Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 1 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) : Moyenne des candidats non éliminés : 38,64 (soit une moyenne de : 12,88 / 20) Moyenne des candidats admis sur liste principale : 47,90 (soit une moyenne de : 15,97 / 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission : Moyenne des candidats non éliminés : 22,93 (soit une moyenne de : 11,46 / 20) Moyenne des candidats admis sur liste principale : 32,40 (soit une moyenne de : 16,20 / 20)
--

Nombre de postes : 5 Barre de la liste principale : 42,00 (soit un total de : 14 / 20) (Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	3	2	3	1	2	3	0

Bilan de l'ADMISSIBILITÉ

Nombre de candidats inscrits : 49
 Nombre de candidats non éliminés : 29 soit : 59% des inscrits.
 Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire : 00.00, HN (hors norme), EI (erreur d'inscription), DA (dossier absent)

Moyenne des candidats non éliminés : 11,97 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 16,42 / 20

Barre d'admissibilité : 15 / 20
 Nombre de candidats admissibles : 9 soit : 31,03 % des non éliminés.
 (Coefficient de l'épreuve d'admissibilité : 1)

Échelonnement des notes de l'admissibilité : de 5 à 19/ 20

Notes	0,5 à 5,5	6 à 7,5	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	2	5	2	3	4	9	3	1

Bilan de l'ADMISSION

Nombre de candidats admissibles : 9
 Nombre de candidats non éliminés : 9 soit : 100% des admissibles.
 Nombre de candidats admis sur liste principale : 3 soit : 33,33% des non éliminés.
 Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0
 Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

Moyennes portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission) :
 Moyenne des candidats non éliminés : 40,08 (soit une moyenne de : 13,36 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 46,83 (soit une moyenne de : 15,61/ 20)

Moyenne portant sur l'épreuve de l'admission :
 Moyenne des candidats non éliminés : 23,67 (soit une moyenne de : 11 ,83 / 20)
 Moyenne des candidats admis sur liste principale : 30 (soit une moyenne de : 15 / 20)

Nombre de postes : 3
 Barre de la liste principale : 45,5 (soit un total de : 15,17 / 20)
 (Total des coefficients : 3 - admissibilité : 1 - admission : 2)

Échelonnement des notes de l'admission : de 7 à 15/ 20

Notes	< 8	8 à 9,5	10 à 11,5	12 à 13,5	14 à 15,5	16 à 18,5	19 à 20
Nombre candidats	1	1	1	3	3	0	0

Rapports des jurys

Épreuve d'admissibilité

Dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (coefficient 1)

Réglementation de l'épreuve :

Lecture et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de RAEP comporte deux parties (JORF du 3 mai 2011). Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies et des outils et langages numériques au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

À son dossier, le candidat peut joindre un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Rapport de jury de l'épreuve de dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle Session 2024

Propos introductif

Les conseils donnés ici et dans les rapports de jury précédents fournissent des repères utiles pour mieux appréhender les attendus de l'épreuve et gagner en efficacité.

Les consignes inhérentes à l'épreuve garantissent l'équité entre les candidats. Un premier écueil est de ne pas respecter les exigences formelles du concours. Il est donc crucial de lire et de respecter ces exigences, en particulier concernant le nombre maximum d'annexes autorisées et les consignes de mise en page. Il est également important de rester synthétique et de ne pas dépasser le nombre de pages demandé.

Le dossier du RAEP repose sur deux parties distinctes.

La première partie doit valoriser les compétences acquises dans le parcours et l'expérience professionnelle et mettre en lumière les qualités du candidat de manière stratégique. Une description excessive d'activités ou d'engagements en dehors de l'enseignement peut remettre en question la véracité des propos ou l'engagement réel dans la pratique professionnelle.

Le jury a apprécié les dossiers des candidats qui présentent des expériences riches et variées issues de leur formation ou de leurs expériences pour justifier leur motivation et la pertinence de leur candidature, sans chercher à se vendre à tout prix. Les dossiers des candidats qui ont mis en avant leurs valeurs personnelles et les ont illustrées à travers leurs engagements éducatifs ou leur citoyenneté ont également été salués. Il est important de rappeler qu'un enseignant transmet, fait partager les valeurs de la République et qu'il promeut l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Il est à noter que certaines candidatures ne correspondent pas aux attentes du concours CAPET interne Design et Métiers d'art en termes d'entrée disciplinaire. La plupart des candidats sont enseignants mais d'autres ont des expériences éloignées du métier d'enseignant. Elles font sens quant elles sont mises en relation avec le métier d'enseignant. Ces candidats sont invités à rencontrer des enseignants des filières STD2A ou DNMADE et à observer des situations pédagogiques en lien avec les niveaux visés par le concours en amont de la préparation du dossier de RAEP.

La partie "parcours et expériences" est personnelle. Il est difficile de donner davantage de conseils au-delà de ceux déjà exposés sur la forme et la sincérité de l'exposé, la pièce maîtresse du dossier du RAEP repose sur la réalisation pédagogique.

Cette deuxième partie du dossier RAEP permet de démontrer de manière concrète et tangible les compétences pédagogiques et didactiques du candidat, en montrant sa capacité à concevoir, structurer et mettre en œuvre des activités d'enseignement efficaces. Une réalisation pédagogique bien élaborée met en lumière l'aptitude du candidat à répondre aux besoins variés des élèves, à intégrer des approches innovantes et à adapter son enseignement aux contextes spécifiques. Elle reflète l'engagement et la réflexion du candidat sur sa pratique professionnelle, soulignant sa capacité à s'auto-évaluer et à améliorer continuellement ses méthodes pédagogiques. Une réalisation pédagogique de qualité témoigne de la capacité du candidat à aligner ses pratiques avec les objectifs éducatifs et les valeurs de l'institution, montrant ainsi son potentiel à amener les élèves à la réussite. Elle constitue une preuve essentielle de la compétence et du professionnalisme du candidat, influençant de manière significative l'évaluation globale de sa candidature.

Au sujet du parcours professionnel

Dans la première partie, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement ou de la formation. Cette présentation peut être reliée pour l'étayer à des compétences acquises dans un domaine professionnel, elle doit démontrer l'expertise pédagogique et disciplinaire du candidat, c'est-à-dire sa connaissance du design et métiers d'art.

Un candidat issu d'une autre discipline doit être attentif à cibler et valoriser des expériences en lien avec ces domaines. De la même manière, les motivations pour réussir le concours doivent être exprimées, qu'elles soient liées à une titularisation, à un changement de corps, ou autre.

Au sujet des activités pédagogiques

Rappelons que dans une deuxième partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Choisir l'activité

Le candidat doit démontrer son aptitude à appréhender les différents champs du design. Ainsi, il est conseillé d'explorer un autre champ du design et métiers d'art dans la partie pédagogique que celui de sa formation ou de son parcours professionnel

La séquence pédagogique choisie doit montrer la capacité du candidat à conceptualiser et à identifier des enjeux contemporains de design et des métiers d'art. Il est attendu que la séquence s'appuie sur une problématique claire et vise un objectif d'apprentissage pour les élèves en lien avec le développement ou l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

Les candidats ayant proposé une articulation entre expériences professionnelles et compétences ont pu dégager des enjeux pédagogiques et disciplinaires dans la seconde partie du dossier qui font sens.

L'identification de cet objectif est étayée par une analyse précise et un diagnostic préalable, contextuel à la classe. Les propositions pédagogiques qui prennent appui sur un constat éducatif (*par exemple le manque d'autonomie des élèves*) ou qui exploitent des opportunités locales (*comme une exposition, un savoir-faire lié au territoire*) ont pu être parfois plus convaincantes.

Les programmes de STD2A et le référentiel du DNMADE sont le cadre de l'exercice du métier. Dans sa présentation, le candidat doit montrer son appropriation des textes officiels au service de l'objectif visé et éviter la simple citation, encore moins exhaustive.

Maîtriser les enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques

Les programmes de STD2A et le référentiel du DNMADE sont le cadre de l'exercice du métier. Dans sa présentation, le candidat doit montrer son appropriation des textes officiels au service de l'objectif visé et éviter la simple citation, encore moins exhaustive.

Le jury a relevé que trop de séquences ne proposent qu'un dispositif, débutant par une demande à l'intention des élèves et se poursuivant par un suivi individuel. Le candidat doit rendre lisible dans sa présentation les phases d'apprentissage individuelles et/ou collectives, les apports théoriques ainsi que pratiques permettant à l'apprenant de répondre à la demande.

La présentation de la séquence ne doit pas s'en tenir à un déroulé chronologique trop descriptif, détaillant des considérations matérielles telles que « j'allume l'ordinateur, je fais l'appel... ». La fiche pédagogique de la séquence incluant le déroulé trouve tout à fait sa place en annexe, ce qui permet au candidat d'y faire référence dans son analyse.

Le candidat est invité à extraire de sa séquence une séance, dont il justifie le choix et explicite les stratégies et dispositifs pédagogiques (organisation matérielle spécifique, apport de connaissances, références exploitées, dispositifs spatio-temporels...) mis en œuvre. Le jury regrette le manque de générosité de certains candidats qui affichent des intentions pertinentes sans entrer suffisamment dans l'explicitation d'une séance

La pertinence de la proposition doit être argumentée d'un point de vue réflexif, la place et le rôle de l'enseignant dans l'acquisition des apprentissages des élèves doit être explicite. Le jury doit comprendre comment les choix pédagogiques ont été opérés en termes de définition du ou des objectifs au regard du diagnostic initial, activités menées et modalités pédagogiques mises en œuvre. Elle se limite trop souvent à des justifications pragmatiques ou logistiques ou liées aux textes officiels.

S'emparer de l'évaluation

La proposition pédagogique doit impérativement intégrer des phases d'évaluation. Cette évaluation doit permettre de vérifier l'atteinte des objectifs d'apprentissage fixés. Elle ne peut se limiter à l'énumération de compétences extraites du programme ou du référentiel. Il appartient à l'enseignant d'explicitier les indicateurs de réussite pour chaque compétence. À ce titre, le jury rappelle que les outils d'évaluation servent à mesurer l'acquisition des savoirs et des compétences mais aussi à souligner les réussites, les progrès, les essais qui participent de la motivation de l'élève et de l'évolution positive de ses projets. Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation permet aussi de développer leurs capacités d'auto-évaluation. Pour l'enseignant, l'analyse des réussites et des erreurs contribue au repérage des difficultés afin de mieux assurer la progression des apprentissages et concevoir et mettre en œuvre, si nécessaire, des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

L'évaluation doit être appréciée comme un outil pédagogique, nécessitant une justification quant à son utilisation.

Prendre du recul

Les constats de dysfonctionnement manquent de distance critique et se limitent parfois à les associer aux difficultés des élèves ou à des aléas matériels, délaissant la réflexion sur l'efficacité du dispositif mis en place pour atteindre les objectifs fixés ou l'identification ou la vérification des prérequis.

La prise de recul est essentielle. Elle doit être envisagée avec pragmatisme et humilité. Il n'est pas demandé au candidat la "réalisation pédagogique idéale", en revanche, celui-ci doit être capable d'identifier et d'analyser une situation qui a posé problème. En ce sens, cette analyse réflexive ne se résume pas nécessairement à un paragraphe concluant la fin de la seconde partie. Elle peut faire partie intégrante de la réflexion pédagogique et être intégrée à chaque étape envisagée par le candidat.

Les difficultés révélées doivent donner lieu à des actions, qu'elles soient sous la forme de remédiations actives ou de pistes d'amélioration pour une mise en œuvre future ou encore, de nouveaux objectifs pour la séquence suivante démontrant une capacité à rebondir, à progresser.

La mise en forme de son dossier

Il ne s'agit pas de produire un CV ni une fiche pédagogique mais bien un propos rédigé. La maîtrise de la langue française est indispensable pour devenir enseignant. Tout en

respectant les règles de l'épreuve (nombre de pages, police, etc.), la mise en forme doit parvenir à rendre la présentation lisible, dynamique, hiérarchisée, faisant ressortir les points essentiels. Les annexes doivent rendre la présentation concrète sans être redondantes par rapport au texte, notamment à travers différents travaux d'élèves (étapes intermédiaires comme rendus finaux). Montrer l'hétérogénéité des niveaux ou donner des évaluations complétées, enrichissent la compréhension du jury.

La citation de références pédagogiques, didactiques ou disciplinaires, peut prendre la forme de notes de bas de page.

Pour conclure

Cette première épreuve du concours est sélective, il est regrettable que certains candidats ne soient pas admissibles par manque d'attention par rapport aux exigences formelles du RAEP ou par manque de clarté de la démonstration de la réalisation pédagogique.

Les remarques et conseils du présent rapport et des précédents ont pour objectif d'explicitier les attendus pour donner aux candidats toutes les chances de réussite à la session prochaine.

Épreuve d'admission

Épreuve de Mise en Situation Professionnelle (coefficient 2)

Règlementation de l'épreuve :

Les modalités de l'épreuve orale d'admission sont précisées par l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique consultable sur le site devenirenseignant.gouv.fr.

Il est important que les candidats s'y réfèrent, en prennent connaissance et ne découvrent pas le format de l'épreuve le jour de l'oral.

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Durée des travaux pratiques : 4 heures en loge.

Durée de préparation de l'oral : 1 heure en loge.

Présentation orale devant jury : 30 minutes

Entretien : 30 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée : design et métiers d'art.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les critères d'évaluation du jury portent sur :

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Rapport du jury de l'épreuve de Mise en Situation Professionnelle

Épreuve d'admission : leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

Propos introductif

Ce rapport reprend pour cette épreuve l'essentiel des points rapportés lors de la session précédente en l'enrichissant de quelques observations nouvelles liées à cette dernière session. En effet le jury remarque que les mêmes défauts persistent et qu'il est encore nécessaire de rappeler quasiment à l'identique les conseils.

En introduction revenons tout d'abord sur ce qu'est l'épreuve de mise en situation professionnelle et sur le fait qu'elle a un déroulé spécifique. En effet l'épreuve prend appui sur différentes étapes qu'il convient de respecter. Premièrement la prise en considération du sujet, qui précise clairement aux candidats un objectif pédagogique unique associé à un niveau d'une classe, ne peut être passé sous silence en introduction de l'oral. Deuxièmement, une ou des références sont proposées pour être le support d'une analyse qui guide ensuite la construction de la séquence. Ces références doivent être présentées, puis la présentation de l'analyse est possible. La séquence s'appuie sur des enjeux et précise une problématique de design et métiers d'art issus de l'analyse. Aussi le candidat doit justifier et expliquer ses choix l'amenant à la construction de sa séquence en lien avec l'objectif pédagogique et le niveau de classe ciblé. Enfin, il la déploie en ayant à l'esprit qu'une séance pivot a vocation d'être mise en exergue avec ses objectifs spécifiques. Ces étapes sont indispensables et aucune ne doit être oubliée, ni trop vite exposée au jury. La mise en loge de 5 heures ne devrait donc pas conduire à un oral qui précipite les étapes essentielles mûries à son commencement comme on l'a constaté encore trop souvent à cette session.

L'analyse

L'analyse est évaluée à travers le premier critère indiqué sur le sujet avec la précision que des questionnements et une problématique s'y articulent.

Questionner, problématiser

L'objet de l'analyse est de questionner les notions initiées par l'objectif pédagogique de manière élargie puis d'identifier des notions exploitables dans la séquence.

L'analyse doit déboucher sur une problématique simple, contemporaine et explicite de design et métier d'art. Cette dernière complète l'objectif pédagogique mais ne le remplace pas.

La problématique ne doit pas être trop ouverte, afin de pouvoir cibler efficacement des objectifs opérationnels. Pour cela, il est conseillé de ne pas retenir des problématiques trop usuelles, souvent éprouvées, ou rabattues artificiellement. Privilégier l'authenticité tirée de l'analyse du sujet, quitte à accepter d'aller vers un inconnu incertain, est un gage de sincérité indispensable. Précisons que l'échange qui suit avec le jury permet de rebondir et d'enrichir si besoin.

Il est attendu du candidat qu'il sache exploiter les apports de l'analyse pour choisir et conduire sa séquence. en choisissant des termes signifiants pouvant être transposés à la séquence pédagogique.

Enrichir

La phase d'analyse est aussi l'occasion d'un apport de références personnelles afin de compléter le propos et d'appuyer la réflexion du candidat. Le jury a pu observer que les références peuvent manquer d'actualité et de divergence dans les différents champs du design ou des métiers d'art. Les références doivent être choisies avec justesse, citées avec précision, il faut savoir les sélectionner car l'analyse n'a pas pour objet d'étaler une culture sous la forme d'un catalogue de références. Elles doivent nourrir l'analyse de la référence principale.

Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à sensibiliser le public visé à la veille culturelle théorique avec des références contemporaines en design et métiers d'art.

S'organiser

L'analyse étant le point d'entrée de la séquence, il est nécessaire de lui consacrer suffisamment de temps. Tout est une question d'équilibre et de contrôle, ne pas dépasser 10 minutes semble être un bon repère. La préparation de l'oral d'une heure comme le prévoit l'épreuve est le moment privilégié pour envisager les différents temps de présentation des étapes au jury, de façon efficace. Le jury attire aussi la vigilance des candidats sur la bonne gestion du temps en loge.

Proposition de séquence

Rappelons que le rôle de l'enseignant est de faciliter l'apprentissage en aidant les élèves à acquérir les compétences nécessaires pour répondre à la demande. Cette interaction enseignant-élève doit être visible lors de cette démonstration pédagogique. À ce sujet la séance développée est l'occasion pour le candidat de démontrer ses capacités à transmettre des outils conceptuels ou liés à la pratique favorisant une méthodologie de conception-crédation.

Construire, mettre en œuvre et animer

Aussi l'efficacité de la mise en œuvre pédagogique naît de la pertinence de l'analyse, de la problématique et de leur articulation avec l'objectif pédagogique et non pas de dispositifs alambiqués. Faire simple et efficace est le gage d'apprentissages pérennes pour les élèves. Trop de séquences se perdent dans des dispositifs complexes sans que convaincre. Au regard du temps imparti dans l'épreuve, il est attendu une construction de séquence humble, cohérente et structurée.

Il est fort regrettable de constater parfois qu'une analyse parfois foisonnante s'amenuise dans sa transposition pédagogique ou n'aboutisse à une proposition réductrice par rapports aux enjeux relevés au départ. A l'inverse, le jury note que, par exemple, l'incitation *Questionner les modalités de passage de la 2D à la 3D*, aura permis à certains candidats de poser des problématiques pertinentes telles que la question de l'intégration de l'utilisateur dans le processus de conception d'un dispositif de signalétique participatif.

Les enjeux pédagogiques de la séquence doivent être clairement présentés et expliqués de manière logique et cohérente et non pas être le parachutage d'une séquence déjà expérimentée. Mais si le candidat doit à tout prix éviter de plaquer une séquence déjà éprouvée sans s'approprier le sujet, il ne doit pas non plus hésiter à s'appuyer sur sa propre expérience et plus spécifiquement sur son domaine d'expertise si cela est pertinent au regard de l'objectif pédagogique et de l'analyse opérée.

La séquence doit démontrer la maîtrise des compétences du candidat en design et métiers d'art. En ce sens, privilégier une approche plastique rendent difficilement évaluable cet aspect pourtant essentiel.

La séquence doit être entièrement construite afin d'atteindre l'objectif pédagogique

clairement formulé dans le sujet. En ce sens l'objectif pédagogique ne doit pas être réduit à une thématique.

La séquence doit envisager tous les aspects pragmatiques du déploiement de la séquence dans un contexte pédagogique crédible.

L'enseignant doit permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences visées quelles que soit ses compétences initiales. Les niveaux d'enseignement choisis privilégient généralement l'absence des prérequis en design et métiers d'Art. Il est cependant envisageable d'en convoquer quelques-uns en les explicitant et en les justifiant au regard du positionnement de la séquence dans la progression annuelle.

La mise en oeuvre pédagogique ne doit pas être trop dirigiste bridant les apprenants dans le développement de leur créativité et dans leur appropriation de la séquence. A l'inverse une séquence pédagogique trop ouverte, sous prétexte d'autonomie, dans la croyance que l'apprenant « sait déjà » ou apprendra par lui-même n'est pas crédible.

Le second critère d'évaluation sur la *pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public*, opère sur la séquence et la séance sélectionnée, il s'agit donc de vérifier leur qualité. Pour cela, le jury évalue la pertinence des objectifs spécifiques identifiés et des compétences visées, il vérifie encore que le candidat a bien distingué les prérequis et les connaissances à acquérir, qu'il a mobilisé des ressources et des références adéquates au regard des programmes ou référentiels. La pertinence de la séquence pédagogique s'observe aussi à travers celle de la maîtrise des connaissances et des savoirs-faire professionnels, des choix en termes d'activités et de la prise en compte du public ciblé.

Prendre en compte la diversité des élèves

Le sujet impose un niveau de classe précis. Pour rappel, les niveaux proposés dans les sujets seront toujours les classes de bacheliers et de première année de DN MADE. Le DN MADE 1 est l'année consécutive à la terminale où il est attendu une année d'installer des fondamentaux nécessaire à chaque mention. La connaissance des programmes et référentiels doit alimenter avec pertinence la séquence et respecter l'esprit global du texte. Il n'est pas demandé aux candidats d'avoir une culture savante de chaque programme et référentiel mais d'appréhender avec justesse le profil des élèves en fonction de leur niveau. La bonne connaissance du niveau des élèves est indispensable à la construction opérationnelle de la séquence.

Le candidat doit démontrer sa capacité à s'adapter aux différents publics et disciplines auxquels s'ouvre le CAPET.

Le jury invite le candidat à s'interroger sur les réponses que les apprenants pourraient formuler dans le cadre de la séquence proposée, c'est en effet un bon moyen d'affiner les dispositifs. De la même manière la capacité à se projeter sur les réalisations des élèves ou des étudiants témoigne d'une bonne anticipation des moyens à mettre à disposition.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

L'évaluation doit impérativement être intégrée à la proposition de séquence.

Cet outil pédagogique permet de vérifier l'acquisition des compétences par les apprenants. Trop de candidats de cette session ne l'aborde pas ou de manière trop sommaire, ou non relié aux objectifs. Il est aussi attendu de la précision dans les critères.

Pour résumer

L'efficacité de la stratégie pédagogique est mesurée à travers la pertinence des objectifs spécifiques et des compétences visées, la qualité des dispositifs comprenant des modalités d'évaluation. Ces éléments doivent être absolument tous appréciés et pris en compte.

Le jury reste étonné de la fragilité des propositions pédagogiques. Il est attendu que l'enseignant soit le moteur de la séquence et en particulier des phases d'apprentissage.

En aucun cas l'apprenant ne doit-être livré à lui-même avec pour seules consignes celles d'un sujet. La capacité à prévoir des dispositifs pédagogiques riches permettant à tous les apprenants de progresser reste l'objet principal de l'épreuve.

Communication

Si ce n'est pas demandé, il reste appréciable que les candidats s'appuient dans leur communication orale sur des documents préparés en loge pouvant éventuellement être affichés. Cela peut rendre la prestation plus facile à suivre et permettre au jury de mieux comprendre la séquence de travail.

Malgré la fatigue des heures en loge, il est attendu une posture d'enseignant en capacité de mobiliser son auditoire de manière dynamique puis réactive dans l'échange.

Cet échange doit permettre de vérifier la mobilité d'esprit du candidat. Le jury attend du candidat qu'il sache en particulier prendre du recul sur sa séquence au regard des questions et qu'il puisse en conséquence proposer des remédiations.

Le vocabulaire doit être précis, le plus riche et professionnel possible tant dans le domaine pédagogique que dans ceux du design et métiers d'art.

SUJETS

SESSION 2024

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes postbaccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Appréhender la notion de variation.

Niveau de classe

1^{ère} année de DN MADE.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation.

L'organisation précisera le contexte, les effectifs, la planification du temps, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. **SAVOIE Alice**, créatrice de caractères française également enseignante et chercheuse en histoire de la typographie, née en 1984, **RIVOAL Marine**, illustratrice, *Faune*, famille typographique, commande du Centre national d'arts plastiques en partenariat avec l'Imprimerie Nationale, <https://www.cnap.fr/sites/faune/>

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficacité de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1

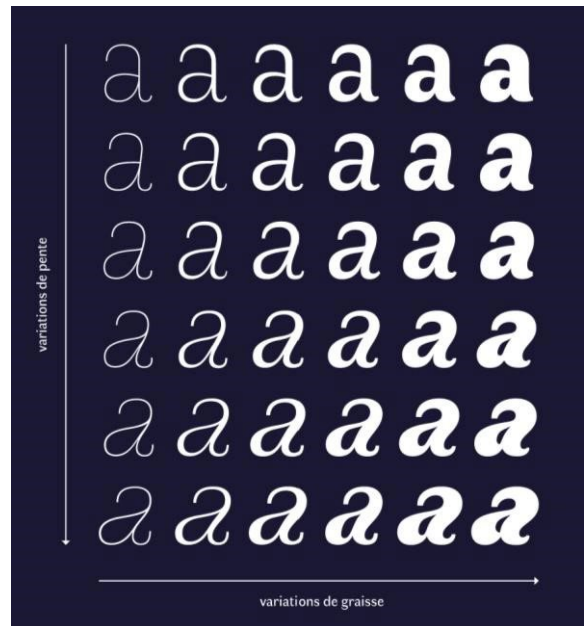


Illustrations originales de Marine RIVOAL, 2019

Planche de filiation de formes animales et de différents caractères typographiques.



Vision d'ensemble des différents styles



Variation de pente et de graisse

SAVOIE Alice, créatrice de caractères française également enseignante et chercheuse en histoire de la typographie, née en 1984, **Faune**, famille typographique, commande du Centre national d'arts plastiques en partenariat avec l'Imprimerie Nationale, <https://www.cnap.fr/sites/faune/>

Faune puise dans la richesse et la vivacité des formes animales pour proposer un nouvel écosystème typographique.

SESSION 2024

CAPET - CAER
CONCOURS INTERNE

Section
Design et métiers d'art

**ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES
DES LYCÉES ET DES CLASSES POST BACCALAURÉAT**

Durée des travaux pratiques : 4 heures

Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure

Durée de l'exposé : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 2

Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design et métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes postbaccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

SUJET

Vous concevrez et organiserez une séquence de formation et, de manière détaillée, une des séances constitutives de cette séquence répondant aux données suivantes :

Objectif pédagogique

Appréhender des méthodologies d'investigation.

Niveau de classe

Classe de Première STD 2A.

Demande

Vous aborderez cette épreuve avec une posture d'enseignant capable de se projeter dans une situation réelle d'enseignement.

L'analyse des documents doit vous permettre d'identifier des questionnements puis d'énoncer une problématique dans les champs du design ou des métiers d'art en lien avec l'objectif pédagogique imposé. Cette problématique sous-tendra la conception d'un dispositif pédagogique.

Vos investigations et propositions seront exposées au jury de manière structurée.

Votre soutenance comprendra :

- l'analyse des documents proposés enrichie de références personnelles,
- la présentation de la séquence,
- le développement de l'une des séances.

La réflexion pédagogique inclura les objectifs spécifiques, les compétences que vous visez, les prérequis, les connaissances nouvelles, les ressources, les références convoquées, les mises en situation, les activités des élèves, sans omettre les modalités d'évaluation. L'organisation précisera le contexte, les effectifs, le dispositif spatial et temporel.

Votre proposition pourra s'enrichir d'une dimension interdisciplinaire et d'éventuels partenariats.

Lors de l'entretien, un temps pourra être réservé, si le jury le souhaite, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Documentation

1. SUPER SOLID, Studio de design, Camille Chapuis et Céline Déprez, Projet Fourche à pain, 2020-2023

Critères d'évaluation

- Qualité de l'analyse, des questionnements et de la problématique.
- Pertinence des choix didactiques proposés au regard du programme de formation, de l'objectif poursuivi et du public.
- Efficience de la stratégie pédagogique.
- Pertinence de l'argumentation et qualité de la communication.

Document 1

Nous partons à la recherche d'un objet qui représente cette faible durée de vie alors qu'il répond à un besoin inchangé dans le temps. Nous produisons cet inventaire qui classe les objets des plus jetables, de la gauche avec les cotons tiges vers la droite aux objets garantis à vie avec la cocotte Le Creuset. Le grille-pain nous semble être le bon exemple. Après une généalogie des années 1800 à aujourd'hui, nous analysons comment le progrès technique s'est immiscé dans l'objet. Nous prenons le parti de la robustesse plutôt que de la réparabilité, en proposant un grille-pain Low-tech en fonte d'aluminium qui fonctionne grâce aux sources de chaleur existantes de la maison (plaque électrique, gazinière, poêle à bois).

